Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 99

Nachruf: In Memoriam

Autor: Vuille, Rachel / J.M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Pendant que les femmes siégeaient à Genève, les hommes de leur côté discutaient nos affaires internes à Berne. Si nous voulions traiter la Suisse officielle avec la même courtoisie dont elle a fait preuve à notre égard, nous garderions certainement le silence sur la dernière session de l'assemblée fédérale. Mais nous en parlerons tout de même, parce que nous condamnons comme erronnée l'idée si répandue que la politique des hommes serait uniquement de leur ressort et ne toucherait pas les femmes, et que, d'autre part, le travail national ou international des femmes resterait sans répercussion sur la vie des hommes et de la famille. La division entre intérêts masculins et féminins n'est plus possible aujourd'hui; nous vivons au contraire dans une intense dépendance réciproque les uns des autres.

Les trois semaines de session furent de nouveau bien chargées de petites questions de détails. Impossible de les énumérer toutes. Séances de 8 h. à 13 heures et souvent même de 17 à 20 heures. Tout ceci par les chaleurs orageuses du mois de juin. Aussi ne faut-il pas s'étonner si même tel député socialiste préféra un pique-nique en société aimable au bord del'Aar à l'atmosphère lourde de la salle du Conseil national (il faut croire qu'aucune bataille grave n'attendait son parti ce jour-là), et si M. Musy refusa de faire le samedi 26 juin son grand rapport financier devant une salle presque vide.

Le Conseil national eut à se prononcer sur les moyens d'améliorer les finances de la Confédération en haussant les tarifs douaniers et les taxes de chemins de fer. Les deux questions furent présentées comme « urgentes » par le Conseil fédéral, surtout celle du droit d'entrée sur le tabac, car un énorme stock de cette « fumaille » doit passer notre frontière prochainement. La résistance traditionnelle des socialistes contre l'impôt indirect fut courte et porta plutôt sur la question de principe. Peut-être comprenaient-ils mieux qu'ils ne voulurent l'avouer la raison d'être de cette mesure. La hausse d'environ 10 % sur les taxes de chemins de fer, introduite dès le 1 au au lieu du 1 cotobre, nous causera une surprise désagréable pour la rentrée des vacances. Nous saurons la porter allègrement dans la conviction que nous réduisons de 8 ou 9 millions notre dette fédérale!

La création de légations nouvelles à Bruxelles, à Stockholm et à Varsovie, mentionnée déjà dans la chronique précédente, devait être sanctionnée par le Conseil national cette fois-ci. Le député argovien, M. Abt, en profita pour lancer une violente attaque contre notre représentation à l'étranger. Il exige un choix plus judicieux et moins aristocratique de nos diplomates et une préparation moins superficielle pour ceux-ci. La décision du Conseil des Etats quant aux nouvelles légations est ratifiée en fin de compte.

De différents côtés on attendait avec excitation le rapport de gestion du Conseil fédéral pour tomber à bras raccourcis sur une institution beaucoup discutée, très haïe, mais bien nécessaire pendant les années écoulées: la police des étrangers. Ce fut bien la coalition la plus étrange, disons même la plus drôle, qu'on ait vu depuis longtemps dans cette assemblée. L'union socialisto-paysanne qui combattait le secret des banques à la dernière session n'était rien en comparaison de la quadruple entente qui cette fois persistait à ouvrir toutes grandes nos frontières à tous les intrus. Nous voyons défiler le commerçant capitaliste qui désire faciliter les allées et venues à ses... complices (voir

affaire Helphand-Parvus). Puis l'hôtelier, criblé de dettes, qui soupire enfin après une bonne saison et qui s'imagine naïvement que le fait de remettre son passeport au portier pour le contrôle de police retiendra à la maison plus d'étrangers que le prix du franc suisse! Viennent ensuite les fédéralistes enragés qui veulent àtout prix décentraliser le pouvoir, sans ouvrir les yeux sur le danger d'invasion économique, qu'une direction centrale, indépendante des hommes d'affaires, serait seule en état de percer à jour et d'enrayer en une certaine mesure. Enfin, l'extrême gauche savoure la vengeance d'une vieille rancune, l'expulsion des Soviets en 1918 et d'autres cas analogues, et réclame elle aussi qu'on ouvre la Suisse à l'Internationale. Ils ont réussi, avec 69 voix contre 46. La présentation d'un passeport à la frontière donnera droit désormais à un séjour illimité en Suisse. Gare aux conséquences!

Pendant ce temps, le Conseil des Etats procédait au travail minutieux de reviser la loi sur la Banque nationale. On est unanime à reconnaître les grands services que cette institution a rendus pendant la guerre. Les départements et les directions (transactions financières à Zurich, émission de billets à Berne), resteront répartis comme auparavant. Les employés, hommes et femmes, auront la position et les responsabilités d'employés fédéraux, et la couverture métallique de la Suisse restera à 40% au minimum, sans suivre l'exemple de tous nos voisins où l'émission de billets a de beaucoup dépassé les normes prévues par les lois.

Le Conseil des Etats adopte encore les statuts d'une caisse d'assurance pour les employés fédéraux; on espère disposer d'un personnel actif et vigoureux, en permettant aux forces usées et fatiguées de prendre leur retraite méritée. La pension de retraite, votée au printemps pour les Conseillers fédéraux est étendue aux juges fédéraux et aux membres du tribunal d'assurances.

Nous regrettons qu'une fois encore la question brûlante des assurances sociales ait été renvoyée à la première semaine de la session extraordinaire du mois de septembre. Espérons qu'alors enfin le sujet sera préparé et étudié sous toutes ses faces, pour permettre à l'Assemblée de faire du travail précis et fécond.

A. LEUCH-REINECK.

IN MEMORIAM

Mme Audeoud-Monod. 1838-1920.

Lorsque nous cherchons des biographies féminines, le récit de nobles vies consacrées à de grandes causes, c'est presque toujours en Angleterre que nous allons les chercher: les noms d'Elisabeth Fry, de Florence Nightingale se présentent d'eux-mêmes. Il serait facile d'en trouver plus près de nous, et si nous n'avions pas à vaincre la modestie personnelle et familiale la plus vraie, nous aurions pu depuis longtemps mettre le nom de M^{me} Audeoud-Monod à côté de celui de Joséphine Butler.

Comme Mme Butler, en effet, Mme Audeoud a commence par la vie familiale et a été une femme d'intérieur et une mère admirable. Elle n'est entrée dans la vie publique que pressée par l'obligation impérieuse de sa conscience, et c'est toujours dans le domaine des questions de moralité qu'elle a agi, parlé, exercé avec une persévérance tenace, toutes les ressources de son grand cœur et de son inflexible volonté. Son jugement était d'une netteté parfaite, et comme il ne s'agissait pas pour elle de goûts ou d'appréciations, mais de principes et de convictions, elle me transigeait pas. Fille du grand prédicateur Adolphe Monod, elle fut une de celles à qui l'on doit la publication des célèbres Adieux. Son hérédité, son éducation avaient façonné son ame au devoir, et le devoir, c'était défendre les causes justes, malgré l'impopularité et les difficultés. Les Amies de la Jeune Fille, la Fédération abolitionniste, l'Armée du Salut ont successivement trouvé en elle un défenseur et un champion.

ment trouvé en elle un défenseur et un champion.

Et quel large cœur viril! quel rire fin, spirituel et qui illuminait sa physionomie, quand on avait le privilège de la voir dans l'intimité; Même dans sa chambre de malade, sa sympathie s'étendait alentour et son cœur n'oubliait personne. Souhaitons que sa famille nous donne un jour un portrait véritable: son exemple serait de nature à orienter bien des vies.

J. M.

Mme Rachel Vuille.

Nous avons d'autre part le regret d'informer nos lecteurs du décès d'une fervente féministe, M^{mc} Rachel Vuille, avocate. M'inc Vuille,

d'origine jurassienne, avait habité longtemps Genève, où elle avait fait, croyons-nous, ses études, et où elle pratiquait comme avocate. L'an dernier, elle avait quitté notre ville pour s'installer à Tramelam, son village natel. Sa thèse de doctorat, dont il a été rendu compte ici même, était consacrée à l'importante question de la recherche de la paternité d'après le Code civil suisse et la loi fédérale sur les rapports de droit civil (1917).

PUBLICATIONS FEMINISTES ET D'INTÉRÊT FÉMININ

en vente à l'Administration du Mouvement Féministe. Les envois ne sont faits que contre remboursement, versement au compte de chèques I. 948, ou expédition de la valeur de la commande en timbres-poste. Les frais de port sont à la charge du destinataire.

Dr EMMA GRAF: La femme et la vie publique (trad. française), 1 brochure: 30 centimes.

M^{me} Schlumberger-de Witt: *Le rôle moral du suffrage féminin*.

1 brochure: 30 centimes.

A. DE MORSIER: Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme. 1 brochure: 20 centimes.

D' M. MURET: L'Eternelle Mineure. 1 brochure: 20 centimes.

Paul Vallotton, pasteur: Le suffrage féminin à la lueur du grand orage. 1 broch.: 40 centimes.

Benj. Vallotton: La Femme et le droit de vote. 1 broch., 20 cent.

L. Bridel: Questions féministes. 1 brochure: 50 centimes.

Emilie Gourd: Femmes suisses au service de la patrie, jadis, aujourd'hui et demain. 1 broch.: 25 cent.

Id. A travail égal, salaire égal. 1 broch.: 30 centimes.

Id. Une vie et un exemple: Susan-B. Anthony (1820-1906).
1 brochure: 60 centimes.

L. HAUTESOURCE: Le suffrage féminin. 1 broch.: 20 centimes.

L'Union des Femmes de Genève. Ses origines. Vingt-cinq ans d'activité. 1 broch.: 25 centimes.

Le Suffrage des Femmes en pratique. 1 vol. : 1 fr. 80.

Jus Suffragii, numéro spécial du Congrès (avec nombreux portraits). Edition anglaise. Le Nº : 1 franc.

Pourquoi nous demandons le droit de vote. Une feuille volante de propagande. Le mille: 10 fr.; le cent: 1 fr.

Un message suffragiste du Président Wilson. 1 feuille volante de propagande. Le cent: 2 fr.

Carte suffragiste des Etats-Unis en 1869 et en 1918. Une feuille volante de propagande. La pièce: 5 ct.; le cent: 80 ct.

La Femme et la Constitution genevoise. 1 feuille volante de propagande. Le cent: 75 centimes.

Carte postale avec pensées suffragistes. La douz.: 25 centimes. Carte postale suffragiste illustrée : 10 centimes l'une.

Anton Suter: Le droit de vote des femmes au Parlement vaudois. 1 broch.: 10 centimes.

H. de Mülinen et P. Chaponnière-Chaix: La revision constitutionnelle fédérale et les droits politiques des femmes suisses.

1 broch.: 20 ct.; les 10: 1 fr. 50.
F. GUILLERMET: La Vie Suisse (Le Frein; Et nous?; Des arguments neufs, s, v. p.) Chaque brochure: 75 centimes.

Id. La Ligue des femmes de bonne volonté. 1 br.: fr. 1.60.

A. DE MADAY: Le droit des femmes au travail. 1 vol.: 3 fr. 50.

Id. Les femmes et les tribunaux de prud'hommes.

1 d. Les femmes et les tribunaux de prud'hommes. 1 brochure: 75 centimes.

Gewerbliche Frauenarbeit in der Schweiz. Enquête faite par l'Alliance de Sociétés féminines suisse. 1 vol. avec tabl. fr. 1.25.

A. ZOLLIKOFER: Enquête sur les conditions de travail des gardesmalades en Suisse. 1 broch.: 50 centimes.

E. RUDOLPH: L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. 1 broch.: 10 centimes.

Mue A. Mayor: La Tutelle féminine. 1 brochure: 10 centimes.

La loi fédérale sur l'Assurance-maladie et ses avantages pour les femmes. 1 brochure: 25 centimes.

Clichés pour projections lumineuses: Série A: Le travail de guerre des femmes anglaises (25 clichés); série B: Portraits de suffragistes anglais (5 clichés). Location des deux séries: 10 fr.

VENTE AU NUMERO

Le Mouvement Féministe se vend au numéro:

à Genève : Librairie Eggimann, rue du Marché, 40. à Lausanne : Bureau de tabac Champod-Buffe, pl. de l'Ours.

à Neuchâtel: Librairie Sandoz-Mollet, rue du Seyon.

à Berne: Librairie Francke, Bubenbergplatz, 7.

à Fribourg: Magasin de tabacs Fischer, avenue de la Gare.

à Montreux: Librairie française, avenue du Kursaal.

à Clarens: Papeterie Lecoultre-Seitz.
à Territet: Librairie Heinisch.

à Leysin: Librairie du Mont-Blanc.

Librairie des Frênes.

à Moudon: Librairie Steck, rue du Temple.

à Château d'Oex: Librairie-papeterie Ingold.

à Nyon: Librairie Chapallaz.

et dans les PRINCIPALES GARES de la Suisse Romande.

UNION DES FEMMES DE GENÈVE

22, rue Etienne-Dumont

La bibliothèque est ouverte le lundi, mardi et vendredi, de $10\ h.$ à midi et de $3\ h.$ à $5\ h.$

Le Secrétariat des Intérêts féminins et le Bureau de Placement sont fermés à partir du 1º juillet.

Le local tout entier sera fermé du 1er au 15 Août.

INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU

Ecole des Sciences de l'Education
TACONNERIE, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles

CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)

Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique (Legs Nicole)

Fr. 3; 3.50; 4 et 4.50 par jour

Ouvert toute l'année.

S'adresser à la Directrice.

LAUSANNE

RESTAURANT DU FOYER FÉMININ

26, rue de Bourg, exclusivement pour femmes

Repas à la carte, à prix très modérés Thé, chocolat, pâtisserie, toute la journée

Salle de Lecture - Journaux - Dépôt de paquets

CERCLE FÉMININ

12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHATEL

Restaurant ouvert aux dames

Bibliothèque

Journaux

GENÈVE. - IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D' ALFRED-VINCENT, 10